



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité des problèmes sociaux émergents

Troisième session
12-14 décembre 2006
Bangkok

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la session

Le programme de la cérémonie d'ouverture sera annoncé en temps utile.

2. Élection du bureau

Le Comité élira un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire avec les modifications éventuelles.

4. Suivi régional du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement

Le Comité sera saisi d'un document intitulé «Problèmes régionaux de la gestion des migrations pour le développement» (E/ESCAP/CESI(3)/1), qui traitera des principales questions relatives aux migrations internationales et de leurs effets sur le développement en Asie et dans le Pacifique. Ce document passera également en revue les initiatives régionales prises avant le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement tenu à New York les 14 et 15 septembre 2006, ainsi que les textes issus de cette réunion. Les membres du Comité sont invités à débattre des moyens de donner suite au Dialogue de haut niveau à l'échelon régional.

5. Population et intégration sociale

Le Comité sera saisi d'un document intitulé «Population et intégration sociale: quelques problèmes émergents» (E/ESCAP/CESI(3)/2), qui traitera, sous l'angle de l'intégration sociale, de certains des grands problèmes sociaux de la région de l'Asie et du Pacifique, tels que la population, les jeunes, le vieillissement, l'invalidité et la famille. Ce document fera le point de la situation actuelle et des tendances récentes dans chacun de ces domaines en tenant le plus grand compte de la diversité qui existe dans la région. Il présentera aussi les principaux programmes et activités mis en œuvre par le secrétariat de la CESAP pour traiter ces problèmes émergents dans le contexte du Programme d'action

de la Conférence internationale sur la population et le développement, du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, des textes issus de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et du Cadre d'action de Biwako pour la promotion d'une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des personnes handicapées de la région de l'Asie et du Pacifique, ainsi que d'autres mandats mondiaux et régionaux, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

Les membres du Comité voudront peut-être se faire part de leur expérience en matière de renforcement de l'intégration sociale, s'agissant en particulier de l'action en faveur des groupes défavorisés et vulnérables. Le Comité souhaitera peut-être donner ses directives au secrétariat pour l'exécution du programme de travail et faire des recommandations à la Commission quant aux travaux à entreprendre à l'avenir dans le domaine de la population et de l'intégration sociale.

6. Parité et développement

Le Comité sera saisi d'un document intitulé «Questions et problèmes émergents en matière de parité et de développement» (E/ESCAP/CESI(3)/3), qui présentera les principales activités et initiatives prises par le secrétariat de la CESAP pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes et lutter contre la violence à l'égard des femmes conformément aux engagements pris dans le cadre de Beijing+10, aux objectifs du Millénaire pour le développement et à d'autres mandats mondiaux et régionaux. Il y sera traité de l'autonomisation économique des femmes, en particulier de la promotion de l'entrepreneuriat féminin et du rôle des technologies de l'information et de la communication en ce qui concerne les femmes. Le document portera également sur le rapport du Secrétaire général intitulé «Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes» et traitera des aspects de la violence à l'égard des femmes qui concernent particulièrement la région de la CESAP.

Les membres du Comité voudront peut-être se faire part de leur expérience en ce qui concerne la promotion de l'égalité entre les sexes, le renforcement de l'autonomisation économique des femmes et la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans la région. Le Comité souhaitera peut-être donner des directives au secrétariat pour l'exécution du programme de travail et faire des recommandations à la Commission quant aux activités à entreprendre à l'avenir en matière de parité et de développement.

7. Santé et développement

Le Comité sera saisi d'un document intitulé «Quelques problèmes relatifs à la santé et au développement» (E/ESCAP/CESI(3)/4), qui mettra en évidence quatre séries de questions relatives à la promotion de la santé et du développement.

Le document donnera tout d'abord des informations sur la réunion de haut niveau tenue à New York, du 31 mai au 2 juin 2006, qui a effectué un examen d'ensemble des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, et dressera le bilan des résultats obtenus pour donner effet à la Déclaration dans la région. Deuxièmement, il traitera des problèmes que

posent les maladies infectieuses émergentes et du renforcement de la coopération régionale pour y faire face en Asie et dans le Pacifique. Troisièmement, il abordera d'autres questions préoccupantes, en particulier l'apparition des maladies non transmissibles qui deviennent des causes majeures de morbidité et de mortalité dans la région. Quatrièmement, il passera en revue les progrès accomplis par les pays de la région pour renforcer leurs systèmes de santé et assurer la couverture universelle de leur population. Seront également examinés les options qui s'offrent aux pays de la région en matière de financement durable et les autres facteurs qui contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement concernant la santé et à la fourniture effective de services de santé à l'ensemble de la population.

Les participants sont priés de se faire part de leur expérience dans les domaines précités. Le Comité est invité à faire ses recommandations à la Commission sur les travaux qu'elle devrait entreprendre à l'avenir dans le domaine de la santé et du développement.

8. Planification et évaluation du programme

a) Examen du programme de travail proposé pour la période biennale 2008-2009

Le Comité sera saisi d'un document intitulé «Examen du sous-programme 8, Développement social, y compris les problèmes persistants et émergents» (E/ESCAP/CESI(3)/5), où figurera le programme de travail proposé pour la période biennale 2008-2009 dans le domaine précité. Le Comité est invité à examiner ce document et à présenter ses suggestions pour la mise en œuvre du programme de travail proposé.

b) Suivi et évaluation

Le Comité sera saisi d'un document intitulé «Examen du projet sur la population, le développement et la pauvreté: problèmes émergents» (E/ESCAP/CESI(3)/6).

Ce document contiendra une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du projet, une analyse des leçons tirées de son exécution et un bilan de l'impact des activités du projet pour les bénéficiaires. Le Comité est invité à examiner la mise en œuvre du projet et à donner de nouvelles directives sur la planification et l'exécution des projets futurs en matière de développement social, s'agissant notamment des problèmes sociaux émergents.

9. Examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-troisième session

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les membres du Comité sont encouragés à communiquer à l'avance des propositions ou textes de projets de résolution portant sur des questions prioritaires du développement social, en particulier les problèmes sociaux émergents. Le Comité sera invité à examiner ces propositions et textes du point de vue technique, en vue de les soumettre à la Commission à sa soixante-troisième session.

10. Questions diverses

Le Comité pourra soulever à ce titre toutes questions ne relevant d'aucun des points ci-dessus.

11. Adoption du rapport

Le Comité adoptera son rapport qui sera soumis à la Commission à sa soixante-troisième session.

- - - - -